

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue
Principale, le 21 juillet 2009 à 19h30.**

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Messieurs Daniel Quirion, conseiller au siège numéro 2, Mario
Breton, conseiller au siège no 4, sont absents.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur
Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit
comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres
du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-07-218

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur
Luc Poulin et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 596, RUE
PRINCIPALE (MONSIEUR MARTIN BILODEAU)
4. IMMATRICULATION : CAMIONS INCENDIES
5. RÈGLEMENT D'EMPRUNT – FINANCEMENT À LONG
TERME : # 87-2009 L'ACQUISITION DES CAMIONS
INCENDIES
6. RECONNAISSANCE ENVERS L'ÉCRIVAIN MONSIEUR
ANDRÉ MATHIEU
7. AUTRES ITEMS :
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. CLÔTURE DE LA SESSION

3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 596, RUE PRINCIPALE (MONSIEUR MARTIN BILODEAU)

Monsieur Herman Bolduc, maire ouvre l'assemblée publique de consultation pour le dossier cité en titre. Il est 19h30. Madame Edith Quirion, directrice générale/sec.-très., explique le contenu de la demande. Aucune personne intéressée ne s'est présentée à ladite assemblée. Monsieur le maire ferme l'assemblée. Il est 20h00.

2009-07-219

Considérant que monsieur Martin Bilodeau, propriétaire du 596 rue Principale, demande au conseil municipal de porter la marge de recul minimale latérale à 3 mètres au lieu de 5 mètres tel qu'exigé dans le règlement de zonage ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure ;

Considérant qu'un avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique du 21 juillet 2009 à 19h30 à la salle du conseil municipal a été affiché aux endroits prévus;

Considérant qu'à cette assemblée, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Considérant qu'aucun contribuable ne s'est présenté;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Martin Bilodeau et d'autoriser la marge de recul minimale latérale à 3 mètres au lieu de 5 mètres tel qu'exigé dans le règlement de zonage.

4. IMMATRICULATION : CAMIONS INCENDIES

2009-07-220

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Edith Quirion, Directrice Générale/sec.-très. à signer tous les documents nécessaires pour l'immatriculation des véhicules suivants :

- Camion porteur International 7 500- SBA 2009 numéro de série 1HTWKAZR29J172973;
- Camion porteur International 7 500- SBA 4X2 2009 numéro de série 1HTWKAZR09J172972.

5. RÈGLEMENT D'EMPRUNT- FINANCEMENT À LONG TERME : # 87-2009 L'ACQUISITION DES CAMIONS INCENDIES

2009-07-221

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de fixer le montant du financement pour l'acquisition des camions incendies à 434 000\$.

6. RECONNAISSANCE ENVERS L'ÉCRIVAIN MONSIEUR ANDRÉ MATHIEU

2009-07-222 **Considérant** que la carrière d'éditeur et de romancier de Monsieur André Mathieu est exceptionnelle au Québec et restera un apport considérable à la culture contemporaine ;

Considérant que son vécu et ses recherches historiques lui ont permis de faire revivre à ses personnages le mode de vie qui a si profondément marqué la rude vie rurale au Québec;

Considérant que Monsieur André Mathieu, par sa saga des Grégoire entre autres, nous plonge dans le quotidien pas si lointain de notre municipalité;

Considérant que nous revisitons ainsi notre propre histoire et la partageons avec ses deux millions de lecteurs dont des centaines viennent nous rendre visite pour bien visualiser l'ivresse obtenue par la lecture de ses romans;

Considérant que l'imagination débordante de Monsieur André Mathieu lui a permis de romancer les faits historiques que les générations à venir découvriront avec plaisir et étonnement;

Considérant que la carrière de Monsieur André Mathieu inspire le respect dans le milieu culturel par sa fécondité, son engagement, la recherche de l'excellence et l'attachement à ses origines;

Considérant qu'afin de perpétuer notre reconnaissance et la mémoire de notre concitoyen émérite, Monsieur André Mathieu, et qu'il demeure source d'inspiration et de motivation pour les générations montantes;

En conséquence, il est résolu unanimement

QUE la bibliothèque municipale de Saint-Honoré-de-Shenley portera désormais le nom de Bibliothèque municipale André Mathieu.

7. AUTRES ITEMS

En l'absence d'élus, aucun point ne fut ajouté.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

En l'absence de contribuables, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

9. CLÔTURE DE LA SESSION

2009-07-223 **Il** est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 20h02.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D.G. – SEC.-TRÈS.